



AEROPORT PAU-PYRÉNÉES

GUIDE TARIFAIRE POUR L'AVIATION GÉNÉRALE ET D'AFFAIRES



Tarifs HT applicables au 1^{er} Janvier 2017

SOMMAIRE

1 A QUI VOUS ADRESSER ?

Demande d'assistance
Facturation
Adresse – contact

2 CONDITIONS DE REGLEMENT

3 REDEVANCES AERONAUTIQUES

Redevances forfaitaires
Redevance d'atterrissage
Redevance de balisage
Redevance de stationnement
Redevance passagers
Redevance taxe aéroport

4 PRESTATIONS

Assistance FBO
Tarifs des forfaits d'assistance FBO
Prestations FBO sur demande
Dégivrage
Restauration
Autres prestation de personnel
Avitaillement

5 CENTRE D AFFAIRES

Salon VIP
Salles de réunion

1 A QUI VOUS ADRESSER ?

Demande d'assistance

○ **Service trafic :**

trafic@pau.aeroport.fr

Tél : +33 (0)5 59 33 33 53

Fax : +33 (0)5 59 33 33 22

SITA : PUFAPXH

○ **Responsable :**

Michel Ordouille

+33 (0)5 59 33 33 17

m-ordouille@pau.aeroport.fr

Facturation

facturation@pau.aeroport.fr

+33 (0)5 59 33 33 10

Fax : +33 (0)5 59 33 33 05

Adresse

Aéroport Pau-Pyrénées

SEA AIR'PY

64230 UZEIN FRANCE

Tél. +33 (0)5 59 33 33 00

SITA : PUFAPXH

www.pau.aeroport.fr

2 CONDITIONS DE REGLEMENT

Pour chaque mouvement un formulaire trafic est rempli par le client et les services de l'aéroport afin d'enregistrer les données du vol et les services demandés pour transmission au service facturation dans les 48 heures.

Application de la T.V.A

Les tarifs indiqués sont exprimés Hors Taxe, la T.V.A. (taux normal) n'étant due que par les Compagnies ayant moins de 80 % en trafic international (selon la 6ème Directive Européenne).

Modes de règlement

Les règlements peuvent s'effectuer:

- **par versement au comptant : en espèces (euros), chèques ou carte bancaire**
auprès du service facturation de l'aéroport Pau-Pyrénées
(Du lundi au vendredi horaires administratifs)
- **par chèque bancaire** à l'ordre de :
SEA AIR'PY AEROPORT PAU -PYRENEES 64230 UZEIN FRANCE
- **par virement bancaire**
SEA AIR'PY CA Pyrénées-Gascogne Agence Entreprise Pau
IBAN FR76 1690 6000 2687 0142 5718 591
BIC/SWIFT AGRIFRPP869

Délais de règlement

Nos factures sont payables à 30 jours, date d'émission.

Retard paiement

Une majoration de 1% sur le montant total Hors Taxe pour frais de relance sera éventuellement appliquée si le paiement est supérieur à 60 jours avec perception minimum de 5,00 € HT

Exigibilité des redevances

En référence à l'article R.224-4 de l'Aviation Civile,

Les redevances sont dues par le seul fait de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillages qu'elles rémunèrent.

En cas de non paiement des redevances dues par l'exploitant d'un aéronef, la SEA AIR'PY, exploitant de l'aéroport Pau-Pyrénées, est admise à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'Aérodrome, que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litiges

Réclamations

Il appartient aux clients d'informer l'Aéroport Pau-Pyrénées de toute modification apportée à leur flotte : achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques d'un aéronef... sous peine de se voir facturer les prestations dont ils n'auraient pas été bénéficiaires ou dont les taux seraient erronés.

Les réclamations doivent être adressées au service facturation de l'aéroport Pau-Pyrénées, par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception en y joignant :

- le numéro de la facture concernée
- la date et le numéro du vol (le cas échéant)
- la ou les prestations en litige

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.

3 REDEVANCES AERONAUTIQUES

Redevances forfaitaires

Cette redevance comprend les taxes d'atterrissage et de stationnement pour 24h pour les aéronefs dont la MTOW est inférieure ou égale à 12 tonnes.

Aéronefs ≤ 3 Tonnes (Forfait comprenant la taxe pour 1 atterrissage et le stationnement pour 24h)	
Forfait national et européen	16.67 €
Forfait international	33.34 €
Aéronefs de 4 à 12 Tonnes (Forfait comprenant la taxe pour 1 atterrissage et le stationnement pour 24h)	
Forfait national et européen	20.83 €
Forfait international	41.67 €

Redevances d'atterrissage

Cette redevance est due par tout appareil qui effectue un atterrissage sur un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique. Elle est calculée d'après le poids maximum autorisé au décollage, porté sur le certificat de navigabilité de l'appareil, arrondi à la tonne supérieure.
En fonction du groupe acoustique de l'aéronef, le tarif est modulé par un coefficient correcteur qui s'élève à : **1,16609260**

Groupe acoustique	Coefficient de modulation
Groupe 1	1.30
Groupe 2	1.20
Groupe 3	1.15
Groupe 4	1
Groupe 5	0.85

REDUCTIONS :

☞ Les aéronefs appartenant à une entreprise de transport ou de travail aérien, accomplissant des vols d'entraînement et qui, à l'occasion de ces vols, ne font aucun transport ou aucun travail rémunéré, peuvent bénéficier d'une réduction.

EXEMPTIONS :

- ☞ Les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par décret du Ministre chargé de l'Aviation Civile.
- ☞ Les aéronefs d'Etat qui effectuent des missions techniques sur ordre du Ministre chargé de l'Aviation Civile.
- ☞ Les aéronefs qui effectuent un retour forcé sur l'Aérodrome, en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables.

Aéronefs > 12 Tonnes		
Atterrissage national et C.E.E		
▪ 13-24 T :	9.585 €	+ 1.574 € / Tonne supplémentaire
▪ 25-74 T :	28.465 €	+ 3.004 € / Tonne supplémentaire
▪ 75 T :	176.651 €	+ 3,862 € / Tonne supplémentaire
Atterrissage international		
▪ 13-24 T :	21.025 €	+ 1.836 € / Tonne supplémentaire
▪ 25-74 T :	43.072 €	+ 3.844 € / Tonne supplémentaire
▪ 75 T :	235.364 €	+ 4.513 € / Tonne supplémentaire

Le coefficient correcteur attaché à la modulation des tarifs en fonction du bruit des aéronefs s'élève à : 1,16609260

Redevance de balisage

Cette redevance est due par tout aéronef qui effectue un mouvement "atterrissage ou décollage" sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, dont le balisage a été allumé. Et ce, de nuit ou par mauvaise visibilité, soit à la demande du Commandant de bord, soit pour des raisons de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

☞ Une réduction sous forme de forfait/heure est accordée pour les vols d'entraînement.

Trafic national, C.E.E.et international : **41.83 €**

Redevance de stationnement

Cette redevance est due par tout aéronef stationnant, soit sur les aires de trafic, soit sur celles de garage ou d'entretien.

Elle est calculée par tonne et par heure ; le poids à considérer est le poids maximum autorisé au décollage, porté sur le certificat de navigabilité de l'appareil.

Toute heure commencée est due. Un délai de franchise de 2 heures est observé, durant lequel le stationnement est gratuit. Cette franchise, appliquée à toutes les aires, n'est pas cumulable. L'heure de référence est l'heure locale.

National et C.E.E **0,190 € / Tonne / Heure**

International **0,212 € / Tonne / Heure**

Redevance passagers

Cette redevance est due pour l'utilisation des ouvrages et locaux d'usage commun servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers.

Passagers à destination d'un Aéroport de la France Métropolitaine et de l'U.E.:

5,50 € par passager

(Redevance harmonisée au niveau européen)

Passagers à destination de tous les autres Aéroports :

11.03 € par passager

La redevance sera facturée au transporteur en fonction du nombre de passagers au départ.

EXEMPTIONS :

- Les membres de l'équipage.
- Les passagers en transit direct (arrivée et départ sur le même numéro de vol).
- Les passagers d'un aéronef effectuant un retour forcé sur l'Aéroport en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables.
- Les enfants de moins de 2 ans.

Redevance taxe aéroport

La Taxe d'Aéroport sert à financer les dépenses de sécurité, d'incendie, de sauvetage, de lutte contre le péril aviaire, de sûreté et de certaines mesures effectuées dans le cadre des contrôles environnementaux. Elle est fixée chaque année par arrêté ministériel.

Elle est fixée chaque année par Arrêté Ministériel

Par passager **13,00 €**

4 PRESTATIONS

Assistance FBO

4 options :

- assistance facultative : cette option est possible pour les avions avec 6 passagers maximum : les passagers et bagages au départ ou à l'arrivée sont sous l'entière responsabilité et assistance des équipages (passage via le PARIF) ; se référer aux tarifs du tableau général.
- un forfait assistance technique : pour les touchées sans passagers
- un forfait assistance commerciale : assistance aux passagers
- Prestations complémentaires sur demande.

SERVICES	FORFAIT Assistance Technique	FORFAIT Assistance Commerciale	Prestations SUR DEMANDE
L'assistance opérations en piste			
Guidage (arrivée, au départ), placement, calage	■	■	
GPU (forfait par tranche de 30 minutes) / ASU			■
Dégivrage Avion			■
L'assistance bagages			
Manutention bagages* (chargement, déchargement, transport avion - salon aviation d'affaires)		■	
Manutention bagages* : Toute demande au-delà du salon d'affaires (loueurs de voiture, parking véhicule) fera l'objet d'une demande complémentaire délai > 48h			■
Manutention fret			■
Nettoyage et service de l'avion			
Service toilettes			■
Service Eau potable			■
Nettoyage intérieur de l'avion			■

SERVICES	FORFAIT Assistance Technique	FORFAIT Assistance Commerciale	Prestations SUR DEMANDE
L'assistance au commissariat			
Transmission des demandes à la société de catering		■	
Mise à bord du catering			■
L'assistance carburant			
Liaison avec le service Carburant	■	■	
L'assistance aux équipages, les opérations aériennes			
Extension horaire d'ouverture			■
Navette équipage			■
Salon équipage	■	■	
Mise à disposition moyens préparation vol (borne Olivia, accès internet)	■	■	
Assistance préparation des vols : Plans de vols, Notam, données Météo		■	
Messages MVT et LDM			■
Liaison avec les autorités locales et les services d'immigration	■	■	
L'assistance aux passagers			
Accueil et transport passagers entre l'avion et le Salon d'affaires.		■	
Accueil et transport passagers au delà du salon d'affaires : L'accompagnement au-delà de cette limite (loueurs de voiture, parking véhicule) fera l'objet d'une demande complémentaire délai > 48h			■
Hôtel, limousine, voiture de location, taxi, bus.		■ Mise en relation avec Sociétés	
Hôtel, limousine, voiture de location, taxi, bus.			■ Gestion des demandes et réservations

Tarifs des forfaits assistance FBO

Forfait sans assistance = 70 .00 €
(vols avec maxi 6 passagers)

Catégorie	AERONEFS	Forfait Assistance Technique	Forfait Assistance Commerciale
1	Tous les aéronefs de moins de 20 places	110,50 €	221,00 €
2	SAAB 340 - F27.200 - E120	209,00 €	418,00 €
3	F27.400/500 - ATR42 – CRJ - SAAB 2000 – DASH 8/300 - DASH 7	275,50 €	551,00 €
4	F28 – ATR72 – CRJ7 - FK70	307,00 €	614,00 €
5	Bac111/200-400 BA146-B737/100-FK100	410,00 €	820,00 €
6	A318-A319-Bac111/550-DC9-IL18-B737/200-300-400- MD83	586,50 €	1 137,00 €
7	A320 – TU204 – B737/800	689,00 €	1 378,00 €
8	A321	791,50 €	1 583,00 €
9	DC8 – A300/310 – B757 – B767 - IL62/76	1 257,50 €	2 515,00 €
10	DC10 – A330 – A340 – IL86	2 246,00 €	4 492,00 €
11	B 747	3 123,50 €	6 247,00 €

Ces tarifs s'entendent sans groupe de démarrage.

- Les opérations d'assistance programmées ou effectuées entre 21h et 6h locales ainsi que les dimanche et jours fériés seront majorées de 50 %.
- Toute facture ou avance, payée pour le compte de la compagnie cliente, sera majorée de 15 % pour frais d'intervention.
- Facturation à hauteur de 50% du forfait sélectionné pour toute annulation sans préavis ou avec préavis inférieur à 2 heures par rapport à l'horaire théorique.

Prestations FBO sur demande

Groupes de démarrage	71,00 € par démarrage
- 28 Volts	230,00 € / heure puis par fraction d'une ½ heure
- 115 Volts 400	295,00 €
- Démarrage Air Comprimé (Air Starter)	
Escalier passagers	42,00 €
Tracteur repousseur (pour certains aéronefs)	82,00 €
Elévateurs Fenwick	
.. de jour	120,00 €
.. de nuit (21h00 - 06h00)	158,00 €
Navette bus parking avions	70,00 €
Vidange toilettes	52,00 € par opération
Nettoyage intérieur avion	35,50 € /h
Bouteille azote	23,50 € par opération
Sac de lest - Emballage perdu (25kg)	13,50 € par unité
Plein Eau potable	52,00 €
Nettoyage pare-brise	26,50 €
Nettoyage aire après déversement hydrocarbures	126,00 € par intervention
Mise à bord catering	78,00 €
Accompagnement de véhicule en ZR	52,00 €
Accueil ou accompagnement personnalisé	75,00 €
Extension ouverture (entre 00h00 et 5h00)	En fonction de la demande

Dégivrage

Dégivrage	Tarifs HT
Avions catégorie 1 à 5 (+ liquide anti-givre utilisé)	63,00 €
Avions catégorie 6 et + (+ liquide anti-givre utilisé)	105,00 €
Nacelle	209,00 € pour 1 heure minimum puis 104,50 € par ½ h supplémentaire

Autres prestations de personnel

Tarifs horaires HT	
Agent d'exploitation	59,00 €
Hôtesse d'accueil	46,00 €
Manutentionnaire	36,00 €
Agent d'entretien	36,00 €

- Pour les interventions entre 21h et 6h locales ainsi que les dimanche et jours fériés il est appliqué une majoration de 50 %

Restauration



Toute possibilité de restauration est fournie sur simple demande soit dans le cadre d'une demande d'assistance, soit en contactant directement la Société Paloise de Restauration présente sur l'aéroport Pau Pyrénées :

Groupe AREAS ☎ 00 33 (0) 5 59 33 53 07
fax 00 33 (0) 5 59 33 97 57
e-mail : aurelie.pierre@areas.com
Mobile phone : 06 40 36 57 15

Avitaillement

- JET A1 : L'avitaillement en JET A1 des aéronefs sur l'Aéroport Pau-Pyrénées est assuré par AIRBP de 4h45 à 22h00 LOC, 7 jours / 7.

En dehors de ces horaires, sous préavis de 48h contacter les avitailleurs

- AVGAS 100LL : L'avitaillement en AVGAS 100LL des aéronefs est assuré à partir d'un automate acceptant uniquement les cartes «AIRBP», 24h/24, 7 jours sur 7.

Pour tout renseignement, contacter les avitailleurs : AIRBP

☎ 00 33 (0)5 59 33 33 36 fax n°00 33 (0)5 59 33 33 37 e-mail : airbppuf@outlook.fr

5 CENTRE D'AFFAIRES

Salon VIP

Le salon VIP Maryse Bastié est disponible sur demande pour les passagers de l'aviation d'affaires.

Salon VIP - Forfait pour 1h00
Rafrichissements inclus.
Présence d'une hôtesse d'accueil

à partir de 105,00 €
puis 30,00 € par ½ h supplémentaire

Prestations complémentaires sur devis

Salles de réunion

Des salles de réunion ou des bureaux sont disponibles à la location dans le centre d'affaires de l'aérogare.

Salles	Nombre de places	½ journée en € HT	1 journée en € HT
Bureau Wright	8 - 10	80 €	110 €
Mermoz	15 - 20	150 €	220 €
Daurat	20 - 25	100 €	170 €
Blériot	50	170 €	310 €
Royal Béarn	70	200 €	380 €

Toutes les salles sont équipées de tableau blanc, paper-board, téléphone et ont accès au réseau WIFI ; vidéo -projecteur sur demande.

Renseignements et réservations au : +33 (0)5 59 33 33 59 ou contact@pau.aeroport.fr

Possibilité de restauration en salle ou au restaurant de l'aéroport : contacter le Groupe AREAS